

Parc amazonien de Guyane

Objectif 02-1: Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels

[...]

SOUS-OBJECTIF II-1-2: Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales

[...]

- Mesure coeur CII-1-2-1 Soutenir la diffusion des résultats des rencontres scientifiques et programmes de recherche en sciences humaines et sociales menés sur les territoires

Les territoires du sud de la Guyane ont, de longue date (y compris avant la création du Parc amazonien de Guyane), été le support de rencontres et d'études menées dans les domaines des sciences humaines et sociales. Il est légitime que les acteurs de ces territoires, et notamment les habitants, puissent avoir accès à ces données.

Rôle de l'EPPAG : pilote ou partenaire.

Pilotes et partenaires identifiés : université Antilles-Guyane, CNRS, IRD, organismes de recherche français et étrangers, INRAP, DAC, Service régional de l'inventaire général du patrimoine culturel, populations locales.

[...]

Page 115 de la Charte PAG

Référence ID de l'article : #2938

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-12 12:17